

Monsieur,

Vous avez raison de ne pas mettre au
compte de mon impolitesse, la lenteur que
je mets à vous répondre; si vous me
connaissiez de plus près vous vous convaincriez
que je suis incapable d'un manque
d'égards surtout à un étranger.

La rente est que le conseil de l'École
a dû délibérer sur votre demande, et
qu'il ne s'est réuni que tout dernièrement.
Votre explication, j'espère que vous
m'excuserez.

Voici maintenant la décision qui a été
prise, en considération des différents avis

grands qui existent entre ces deux programmes.

vous pouvez être admis à l'examen de
ponage de 3^e ou 4^e année à la condition de
subir préalablement les examens complé-
-mentaires sur les branches qui n'auraient
pas été pour lui l'objet d'un examen
antérieur et qui font partie des programmes
des deux premiers années de l'École poly-
-technique.

Vous savez que vous êtes un travailleur
de grand mérite; et nous sommes heureux
de vous accueillir ici, mais les mesures
réglementaires doivent être uniformes
après, Messieurs, l'expérience de ces
conditions de langues

H. Deleury